

Guide d'intégration des professionnels en GMF

L'infirmière auxiliaire

Activités professionnelles en GMF

L'infirmière auxiliaire¹ contribue à l'évaluation de l'état de santé d'une personne, à l'exécution du plan de soins, à la dispensation de soins et de traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir ou de rétablir la santé du patient ainsi que de prévenir la maladie. Dans le cadre de son champ d'exercice, elle collabore avec les autres professionnels du GMF en procédant à la cueillette d'information, en exécutant le plan de soins et le plan thérapeutique infirmier et en communiquant ses observations verbalement et par écrit, en plus de participer aux réunions des équipes multidisciplinaires.

En collaboration avec le médecin de famille et les autres professionnels de la santé, l'infirmière auxiliaire :

- Prend les signes vitaux.
- Remplit les formulaires et recueille les données nécessaires.
- Assiste le patient, notamment la clientèle âgée ou la clientèle à mobilité réduite non accompagnée, à se préparer à l'examen médical et prévoit le matériel lorsque cela est requis.
- Exerce différentes activités à partir d'ordonnances médicales individuelles² ou à partir des directives cliniques de l'infirmière au PTI, par exemple :
 - Procéder à la vaccination ;
 - Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances ;
 - Administrer l'aérosolthérapie ;
 - Effectuer des prélèvements par ponction veineuse, par méthode capillaire ou d'autres prélèvements requis par le médecin ;
 - Prodiger des soins et des traitements liés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments (enlever les agrafes ou les sutures, appliquer les diachylons de rapprochement, changer les pansements, etc.).
- Fournit des renseignements ou de l'information au patient, en matière de soins, relativement aux activités liées à son champ d'exercice.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels de la santé et les patients.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix du type de personnel dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'une infirmière auxiliaire en GMF permettra une offre de services élargie tout en étant complémentaire de celle des CISSS et des CIUSSS³.

Ce guide présente différents modèles de collaboration entre le médecin de famille, les autres professionnels de la santé et l'infirmière auxiliaire en GMF.

Le modèle de l'accès adapté

dans lequel les patients peuvent bénéficier d'une collaboration entre l'infirmière auxiliaire, les autres professionnels de la santé et les médecins de famille en GMF.

- L'accès adapté est une organisation de la pratique médicale permettant aux médecins de famille d'être accessibles à leur clientèle en temps opportun. Cette transformation nécessite, entre autres, l'utilisation efficace des ressources en place.

Tout comme les autres membres de l'équipe de soins, l'infirmière auxiliaire joue un rôle important dans l'efficacité d'une clinique médicale en accès adapté, offrant ainsi :

- une diminution de la durée de chaque rendez-vous (rencontre avec le patient avant et après la visite médicale) ;
- un gain de temps important pour chaque rendez-vous permettant aux médecins de famille de se concentrer sur les activités pour lesquelles ils détiennent une expertise. L'utilisation efficace de l'infirmière auxiliaire et des autres ressources professionnelles en GMF permet donc :
 - d'améliorer l'accès aux soins et services ;
 - d'augmenter le nombre de consultations par jour ;
 - d'accroître l'efficacité du travail du médecin lors d'un rendez-vous ;
 - de bonifier l'offre de service du médecin ;
 - d'élever la satisfaction des patients et des membres de l'équipe médicale.

* Centres intégrés de santé et de services sociaux et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Des modèles de pratique porteurs en GMF

Contribution des infirmières auxiliaires au GMF Plateau-Marquette, Estrie

Avant chaque rencontre avec le médecin de famille, l'infirmière auxiliaire est en mesure, en fonctionnant avec plusieurs salles en alternance, de voir le patient, de recueillir l'information nécessaire et de préparer le matériel requis.

Elle peut notamment :

- Déterminer la raison de la consultation lors des visites sans rendez-vous ;
- Procéder à la cueillette des données sur la situation du patient ;
- Prendre les signes vitaux ;
- Peser, mesurer le patient, le cas échéant ;
- Noter la liste des médicaments du patient ;
- Préparer à l'écran le dossier et l'imagerie du patient.

Le travail de l'infirmière auxiliaire permet au médecin de voir un à trois patients de plus chaque heure. Puisque, la collecte, de données faite préalablement par cette dernière, lui permet de déterminer plus rapidement les besoins du patient.

L'infirmière auxiliaire peut également réaliser des interventions ponctuelles à la demande du médecin dans le cadre d'ordonnances médicales individuelles.

Par exemple, elle peut effectuer :

- un prélèvement sanguin ;
- un vaccin ;
- un pansement ;
- le retrait des points de suture ;
- une injection de vitamine B12 ;
- un lavage d'oreille.

La présence de l'infirmière auxiliaire permet d'optimiser le temps de consultation médicale avec le patient. Les médecins et les autres professionnels étant appuyés par l'infirmière auxiliaire, la qualité de la prise en charge et la satisfaction des patients en sont ainsi augmentées.

Pratique personnalisée au GMF Centre médical Robinson, Montérégie

Dans ce GMF, l'infirmière auxiliaire est attitrée à temps complet à un seul médecin et rencontre les patients avant chaque consultation en alternance dans deux bureaux différents. Puisque la clinique médicale est informatisée, l'infirmière auxiliaire note dans le dossier médical électronique, via sa tablette électronique, l'ensemble des données concernant :

- la ou les raisons de la consultation ;
- les signes vitaux, le poids, la taille et la grandeur ;
- les visites précédentes à l'urgence ou avec un autre médecin s'il y a lieu.

Dans le cas d'un patient qui doit obtenir un bilan de santé ou subir un autre examen, l'infirmière auxiliaire prépare la requête au besoin.

Lors de la consultation médicale, le médecin dispose déjà de toute l'information pertinente via sa tablette électronique. En conséquence, le travail de l'infirmière auxiliaire permet de raccourcir le temps de consultation pour chaque patient et d'optimiser le nombre de suivis médicaux.

En tout temps, l'infirmière auxiliaire communique avec les patients pour les aviser d'un test de contrôle ou leur transmettre de l'information provenant du médecin. Puisqu'elle travaille en collaboration avec le même médecin de famille depuis plusieurs années, elle connaît les patients et ceux-ci ont développé une relation de confiance avec elle. Les patients se disent satisfaits de cette approche plus personnalisée et de la facilité à joindre l'infirmière auxiliaire afin de transmettre un message à leur médecin traitant.

Bibliographie

BEAULIEU, M.-D., et autres. Facteurs organisationnels qui soutiennent des pratiques cliniques de qualité en première ligne : résultats d'une étude québécoise, [En ligne], Montréal, Université de Montréal, Chaire Docteur Sadok Besroun en médecine familiale, 2012, 35 p. [www.medfam.umontreal.ca/doc/chaire_sadok_besroun/Rapport_facteurs_org_qualite_SPL_2012.pdf].

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. "Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature", [En ligne], Journal of Research in Interprofessional Practice and Education, vol. 3, no 3, 2014, p. 1-19. [www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84].

LEVASSEUR, D. et LEDOUX, G. Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire (champs d'exercice, activités réserves et autorisées) – septembre 2011 [www.oiaq.org/documents/file/cap-leg-fr-30-sept-2011.pdf].

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, et Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (2005). Orientations pour une utilisation judicieuse de la Règle des soins infirmiers, Westmount.

1 L'infirmière auxiliaire est détentrice d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

2 L'infirmière auxiliaire ne peut intervenir à partir d'ordonnances collectives. Ce type d'ordonnance s'applique uniquement aux infirmières. Les activités énumérées sont donc faites à partir d'ordonnances médicales individuelles.